

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.-U., \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner  
au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 20.

JEUDI, 18 MAI 1882

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou  
par un bon sur la poste.

## AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer. *L'Opinion Publique* est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les États-Unis, \$3.50.

S'adresser à la CIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Bureaux de *L'Opinion Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

## LES FONCTIONNAIRES PUBLICS

Il n'y a pas de classe plus enviée que celle des fonctionnaires publics ; il n'y a pas de gens qui se trouvent plus à plaindre qu'eux. Comme on les envie, on ne les ménage guère, et dans tous les pays du monde les quolibets pleuvent sur leurs têtes. Ici on les accuse de ne pas même gagner le sel qu'ils mangent ; là, de ne pas boire de café le midi afin de pouvoir dormir au bureau ; ailleurs, de se tenir cramponnés à leur position comme le lierre s'attache au chêne, ce qui faisait dire au président Johnson qu'on voyait des employés mourir parfois, mais résigner, jamais.

Ces quolibets n'empêchent pas les fonctionnaires publics d'être le plus souvent de braves gens, travaillant comme tout le monde, mais dont le sort est beaucoup moins enviable qu'on le croit, et qui ne sont pas aussi malheureux qu'eux-mêmes le pensent. C'est un grand avantage d'avoir un budget fixe et d'être payé à courte échéance. Cette certitude permet à l'homme économe de régler ses dépenses à un sou près, et de ne jamais s'engager au-delà de ses moyens. L'employé ne doit pas s'estimer moins heureux d'avoir sa besogne taillée d'une façon précise et de pouvoir quitter son bureau à une heure peu avancée de la journée. Il a un maître, il est vrai, mais le joug gouvernemental est bien léger lorsqu'on se conforme aux règlements. Enfin il voit l'avenir sans crainte, et c'est beaucoup de se sentir assuré de son pain blanc lorsque tant d'individus ne sont pas certains de toujours avoir du pain bis.

Voilà le beau côté de la médaille que tout le monde voit, mais il y a aussi le revers que les employés connaissent trop. Pour goûter le bonheur du service civil, il faut avoir été casé dans un bon coin. Or, les bonnes places sont rares ; il ne s'en trouve pas une sur dix, et ces bons endroits sont loin d'être des sinécures. Si les employés supérieurs sont assez bien payés, ils sont aussi fort ennuyés et chargés parfois de grandes responsabilités. Ils sont, comme dirait Joseph Prudhomme, les roues du char de l'état, et s'il roule mal, c'est aux roues qu'on s'en prend. Il y a tels fonctionnaires qui dépensent dix fois plus de talent et de travail que les hommes du monde qui gagnent le même salaire. Quant au menu fretin des employés, les salaires ne sont pas assez élevés pour leur faire oublier la sujétion que leur imposent les devoirs de bureaux. C'est ce qui leur fait apparaître comme une lourde chaîne l'odieuse feuille de présence à signer tous les matins pour constater qu'ils sont bien arrivés au bureau au coup de neuf heures et demie. On ne les gâte pas du côté des salaires, et ceux-ci n'augmentent que lentement. On entre dans la bureaucratie en émergeant seulement

\$300 par année, avec une augmentation de \$50 chaque fois que l'on passe d'une classe à l'autre. De là des plaintes, des lamentations, des cris aux passe-droits, au favoritisme, que ne veulent pas entendre ceux qui désirent entrer dans la place. Chose singulière, les victimes réclament les augmentations non en faisant reposer leurs droits sur les services rendus, mais presque toujours sur leur ancienneté. La capacité, les aptitudes aux yeux de certains fonctionnaires ne sont rien ; le temps est tout, peu importe comment on l'a employé.

Mais ce qu'il y a de plus cruel dans la vie de l'employé, c'est la connaissance complète de son avenir. Pour lui, l'ambition et l'espérance qui stimulent les hommes, dorment les rêves qui leur sont si chers, n'ont pas leur raison d'être. Il sait aujourd'hui ce qu'il sera demain, et n'a aucun calcul à faire pour l'avenir ; il n'a qu'à songer à la mort. Les règlements et cette connaissance de l'avenir donnent au service civil des allures monacales, mais non avec toutes les vertus du cloître.

Pendant la dernière session, le parlement s'est beaucoup occupé des employés. Il a longuement étudié un projet de loi destiné à donner plus d'efficacité à ce que nous appelons au Canada le service civil. La loi décrète des examens que devront subir ceux qui aspirent aux emplois publics et s'occupe d'une foule de détails d'économie interne. Cette loi devait être basée sur les conclusions du rapport de la commission qui a été chargée l'année dernière de faire une enquête sur le service civil, mais elle ne les contient pas. Ces conclusions ont paru trop radicales. Les commissaires ont déclaré que les places devaient être données à ceux qui passeraient les meilleurs examens devant des commissaires nommés par le gouvernement, qui n'exercerait plus de patronage. Plusieurs ministres, dit-on, s'étaient rangés à l'avis des commissaires, mais cet avis n'a pas prévalu. Nous nous en réjouissons comme Canadiens-Français. En théorie, ils avaient raison, mais que serait-il arrivé ? Naturellement, la commission n'aurait compté que deux Canadiens au plus contre trois Anglais. Avec toute l'impartialité qu'il est possible de supposer à ce bureau, il n'aurait guère pu nous rendre justice. Il est vrai qu'il n'y a aujourd'hui dans le pouvoir qui nomme aux emplois, que trois Canadiens contre dix Anglais, mais nos représentants seraient appuyés, dans un cas d'injustice flagrante, par toute la députation française, et c'est une force avec laquelle il faudrait compter. Avec une population composée comme l'est la nôtre, le seul moyen que possède la minorité d'obtenir sa part de patronage, c'est le système actuel.

Les examens qu'on impose, dans certains pays, aux candidats aux charges officielles, sont-ils toujours une mesure exacte des aptitudes d'un individu ? Rarement. Il serait injuste de croire que celui qui en sort avec le meilleur numéro est toujours le plus capable. Sont-ce les premiers prix au collège qui sont toujours les premiers dans les carrières qu'ils embrassent dans le monde ? On sait, du reste, comment on se prépare à ces examens. Il se publie des manuels qui vous remplissent un candidat des notions nécessaires à ses examens. Avec de la mémoire, on se bourre la tête de ce fatras et on passe un brillant examen. C'est ce que les Anglais appellent admirablement : *Cramming*. Deux mois après, l'heureux candidat ne sait plus rien, en vertu du principe qu'on ne sait bien que ce que l'on a appris et pratiqué longtemps. Du reste, un homme peut être très faible sur certaines matières qui ne lui seraient d'aucune utilité dans une certaine position, et posséder une spécialité qui l'y rendrait très précieux. Il est prouvé que les meilleurs employés ne pourraient pas subir avec éclat ces examens. Ce que l'on doit exiger des employés, c'est de l'intelligence, une bonne éducation et des connaissances spéciales selon les charges qu'ils sont appelés à remplir. Il est évident qu'une grande connaissance du français et de l'anglais est bien plus nécessaire aux traducteurs que celle des mathématiques indispensables à l'employé des travaux publics et des chemins de fer. Les sciences naturelles ne sont pas de première utilité aux employés du département de la justice, mais doivent faire partie des connaissances de l'ingénieur employé à l'étude des différentes régions du pays.

C'est pour ces raisons que nous inclinons à croire qu'un examen ordinaire doit suffire et que les places ne doivent pas être données à ceux qui sortent avec les meilleurs numéros d'un examen qui a porté sur cent sujets différents. Ce système ne vaut pas plus que celui qui veut que les places soient données à l'ancienneté et que les promotions se règlent toujours sur les années de service. Ceci est encore excellent et applicable lorsque le sujet a du talent. Mais parce qu'un médecin aura assassiné des malades toute sa vie, cela devra-t-il lui donner droit au titre de docteur en médecine ? Un jour, on demandait à Napoléon Ier de l'avancement pour un vieil officier. Le grand capitaine refusa en répondant que les années de service sans les capacités, ne constituaient pas un titre à l'avancement. "Un âne, eut-il fait vingt campagnes sous César, ne serait encore, disait-il, qu'un âne à la vingt-unième."

L'organisation du service civil, son perfectionnement sera toujours une question hérissée de difficultés dans un pays comme le nôtre, où il y a tant d'exigences à satisfaire. Mais quels que soient ses inconvénients et ses désavantages, il n'en continuera pas moins à être l'objectif de bien des ambitions. Des centaines de jeunes gens qui pourraient mieux employer leurs talents et leur énergie dans d'autres carrières, voudront y entrer, et ce n'est qu'après la réalisation de leurs rêves qu'ils constateront que parmi leurs compagnons de bonheur ou de chaîne, tous les élus ne sont pas contents.

## LES PARLEMENTS

Enfin, nos députés ont terminé leurs travaux à Ottawa après une session d'un peu plus de trois mois—le parlement s'est réuni le 9 février et a été prorogé le 17 mai. Elle a été des plus laborieuses et des plus pénibles, et nous les féliciterions de pouvoir se reposer sur leurs lauriers, s'il n'était pas écrit qu'ils ne se reposent pas encore. Il paraît en effet que nous allons avoir des élections générales. On serait même porté à croire que d'aucuns préféreraient encore les labeurs d'Ottawa à la lutte électorale.

Le projet de loi qui remanie la carte des divisions électorales d'Ontario a soulevé de longs débats qui ont prolongé la session de plusieurs jours.

Il était temps que la session finisse, car la patience de plusieurs députés était à bout, et samedi ce sentiment s'est manifesté à la séance de la Chambre d'une façon par trop bruyante. Quelques députés se sont avisés de lancer dans la salle de ces petits projectiles appelés *torpedoes*. C'était un vacarme à ne pas entendre tonner nos foudres d'éloquence. Ça manquait de décorum. Sir John et M. Blake se sont levés pour protester contre cette procédure parlementaire d'un nouveau genre. Mais à peine s'étaient-ils assis que les bombes microscopiques éclataient de plus belle. Sir John déclara que depuis quarante ans qu'il était dans la vie publique, il n'avait vu pareille chose. Franchement, c'était par trop de gaminerie : il est entendu qu'à la fin d'une session, bien des choses sont permises qui seraient déplacées en tout autre temps, mais cette fois, il y a eu abus d'un abus !

À Québec, le Conseil Législatif a voté le contrat de vente de la section est du chemin de fer, mais il a repoussé le projet d'une loterie nationale, dont les bénéfices devaient être appliqués à des fins de colonisation. M. Wurtele a fait son exposé financier mardi dernier. Nous l'avons reçu trop tard pour en parler dans le numéro de ce jour. Le parlement de Québec s'ajournera, dit-on, vers le 26 mai.

Nous apprenons que les travaux du nouveau séminaire de Ste-Thérèse se poursuivent activement. La bénédiction de la première pierre aura lieu le 24 courant.

Cette cérémonie sera présidée par Mgr de Montréal et commencera à 9½ a.m., après l'arrivée du train de Montréal. Les anciens élèves et les amis de l'institution seront heureux sans doute de prendre part à cette fête.